



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2011, Université de Poitiers. hceres-02028498

HAL Id: hceres-02028498

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028498>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : POITIERS

Etablissement : Université de Poitiers

Demande n° S3MA120000304

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » propose une approche globale de la matière en permettant d'en aborder et d'en approfondir les principaux domaines (droit constitutionnel, administratif, financier et fiscal, international et européen). Elle permet également de développer, au-delà des éléments disciplinaires, des éléments de formation interdisciplinaires et/ou pluridisciplinaires.

En première année de master trois parcours se distinguent : un parcours général de « Droit public », un parcours « Droit international et européen » et un parcours « Juriste linguiste ». La formation est structurée en deuxième année de master par cinq spécialités : « Marchés publics et partenariats publics-privés », « Droit et administration publics », « Histoire des institutions modernes et contemporaines », « Droit du contentieux international » (ouverte à la rentrée 2010) et « Juriste-Linguiste » (en co-habilitation avec l'Université François-Rabelais de Tours).

L'objectif affiché de cette diversité est d'offrir aux étudiants une large palette de débouchés tant professionnels que d'accès à la recherche.

Indicateurs

Effectifs constatés	174
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (2008-2009)	88 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	7 réponses
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	71 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il s'agit d'une formation qui entend couvrir l'ensemble du droit public et qui affiche la volonté de ne pas négliger les aspects transversaux de la discipline, notamment internationaux, sans négliger les compétences transversales. L'objectif est de permettre aux diplômés une insertion professionnelle dans des secteurs variés à dominante public ou de poursuivre en thèse. La mention a fait l'objet d'adaptations récentes pour favoriser la complémentarité des approches académiques et une orientation professionnelle vers les métiers du droit public.

A cette fin, la mention prend appui, outre l'école doctorale, sur pas moins de quatre laboratoires de recherche. D'ailleurs, trois des cinq spécialités font l'objet d'un double « rattachement » ce qui participe d'un adossement effectif à la recherche.



Elle s'intègre dans son environnement proche puisqu'elle complète les autres mentions de masters proposées à la faculté de droit, notamment celles de « Droit des affaires » et de « Droit du patrimoine », mais elle offre également des passerelles avec les Lettres et Langues, et dans son environnement régional par une analyse au niveau du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur).

Il existe des partenariats régionaux avec l'Université François-Rabelais de Tours, le CRFPA (Centre régional de formation à la profession d'avocat) Centre-ouest, mais dont l'impact est peu mesuré par le dossier. De même, s'agissant des partenariats internationaux dont on ne peut mesurer l'influence dans le dossier.

L'équipe pédagogique est composée essentiellement d'universitaires en M1. Il existe trois parcours en M1 dont deux ouvrent chacun en M2 sur leur propre spécialité. Seul le parcours général ouvre sur les trois autres spécialités, ce qui n'est pas sans poser de problème quant à la structure et la cohérence de la mention. D'ailleurs, le pilotage est très sectorisé, même si depuis 2010 s'ajoute en M2 désormais un Conseil de perfectionnement.

La mention met en œuvre une politique de stage volontariste puisque le stage même facultatif en M1 est évalué et crédité. En M2 il est obligatoire et apparaît comme un élément central de professionnalisation.

L'attractivité géographique est meilleure en M2 qu'en M1 dont 80 % des étudiants sont originaires de Poitiers.

Certaines spécialités sont ouvertes par la voie de l'apprentissage, ce qui relève d'un choix à la fois original, mais également porteur en termes d'insertion.

Les outils de pilotage et de suivi sont mis en œuvre au niveau de l'Université de Poitiers. Des analyses sont pratiquées, mais elles sont partielles compte tenu du faible taux de réponses (7 réponses). Le taux de réussite est satisfaisant (autour de 88 %).

Le Conseil de perfectionnement, en complément d'un pilotage pédagogique, participe de la démarche d'auto-évaluation. Il examine les résultats et est chargé d'en tirer les conséquences, mais cela n'est pas explicite à la lecture du dossier.

- Points forts :
 - Une véritable politique de stage.
 - L'adossement aux structures de recherche.

- Points faibles :
 - L'absence de cohérence de la mention, d'une part s'agissant de la spécialité « Juriste linguiste » qui ne vise pas particulièrement des enseignements de droit public. Et d'autre part la spécialité « Droit du contentieux international » qui s'appuie sur le parcours de M1 « Droit international et européen » s'isole du reste de la mention.
 - La faiblesse de l'évaluation et ses outils.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

L'articulation de la logique droit public de la mention dès le M1 pourrait être renforcée pour éviter l'aspect « collection » de spécialités en M2.

Les éléments de suivi en amont et en aval pourraient être développés pour mieux cerner les populations étudiantes.

Appréciation par spécialité

Marchés publics et partenariats publics-privés

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité indifférenciée permet aux étudiants de se doter d'outils pour aborder et maîtriser la complexité des contrats de la commande publique quelque soit leur forme (marchés publics, délégations de service public, partenariats publics-privés). Elle offre une spécialisation en droit public des affaires par son approche juridique, mais également économique, pour leur permettre une insertion professionnelle dans le secteur public (du côté des entités adjudicatrices) et dans le secteur privé (du côté des soumissionnaires).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	20
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (2008-2009)	87 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	75 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	12 réponses

- Appréciation :

Il s'agit d'une spécialité de droit public dont les objectifs et les enseignements sont cohérents et tournés vers le droit de la commande publique au sens large.

Elle prend appui sur l'Institut de droit public, mais les éléments d'adossment à la recherche et d'initiation sont peu explicités par le dossier. A l'opposé, des relations nombreuses avec l'ensemble des acteurs du secteur permettent un bon adossement au milieu professionnel.

Le contenu et l'équipe pédagogique est en adéquation avec la spécialité. Le stage est un élément central de la formation.

L'attractivité géographique est bonne, seule la moitié des étudiants est originaire de Poitiers. La formation accueille de 15 à 19 étudiants dont certains sont en formation continue. Le taux d'insertion est bon et est même en voie d'amélioration dans le temps.

Les outils de suivi et d'insertion des étudiants existent au niveau de l'université, mais sont peu ou pas développés au niveau de la spécialité, du moins ils ne semblent pas être institutionnalisés.

- Points forts :

- L'aspect professionnalisant de la formation qui se traduit par le taux d'insertion.
- Les professionnels associés à l'équipe pédagogique qui révèlent un bon adossement au monde professionnel.

- Point faible :

- Alors que la spécialité est indifférenciée, le débouché recherche n'est pas explicité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Le développement d'outils de suivi (à venir) devrait permettre de lever les derniers doutes sur certains débouchés (thèse, CRFPA).

Droit et administration publics

● Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et administration publics » a pour objectif de permettre aux étudiants d'approfondir leur champ de connaissances dans les matières fondamentales du droit public (droit constitutionnel, administratif, international, de l'Union européenne et des finances publiques). Les problématiques, plus actuelles, liées à la modernisation de l'Etat et de l'administration, sont également abordées. Des enseignements spécifiques de méthodologie de la recherche ou de préparation aux concours administratifs permettent aux étudiants de poursuivre dans le domaine de la recherche (thèse) ou dans celui de l'administration.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	18
Effectifs attendus	20 à 25
Taux de réussite (2008-2009)	73 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	7 réponses
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	55,6 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	10 réponses

● Appréciation :

Il s'agit d'une formation généraliste de droit public qui fait écho dans sa structure pédagogique et dans ses contenus aux objectifs poursuivis, notamment s'agissant de l'intégration de nombreux professionnels dans son équipe pédagogique.

La voie professionnelle n'est ouverte que depuis la rentrée 2009.

La différenciation entre la voie recherche et professionnelle se fait de manière progressive au cours de l'année. Ainsi, au-delà de cours communs obligatoires pour tous, les étudiants du parcours recherche sont accompagnés par des séminaires de méthodologie et d'initiation à la recherche (dans le cadre du laboratoire d'accueil) tandis que ceux ayant privilégié la voie professionnelle sont préparés aux concours. Les compétences transversales ne sont pas négligées (C2i niveau 2 -certificat informatique et internet- ...).

Depuis 2010 la spécialité est ouverte à l'apprentissage (5 à 10 étudiants attendus).

Quant à l'analyse du bilan de fonctionnement, elle est réalisée puisque cela a contribué à ouvrir la voie professionnelle et à réaménager la structure et les contenus de la spécialité. En conséquence, les flux attendus sont de 20 à 25 étudiants (équilibré entre recherche et voie professionnelle). L'attractivité géographique demeure encore faible. Les débouchés, par retour d'expérience, devront être quantifiés et cernés au plus près.

● Points forts :

- Un bon équilibre entre les parcours recherche et professionnel qui entrent en synergie.
- Une équipe pédagogique qui reflètent les objectifs (bon équilibre enseignants-chercheurs/intervenants professionnels extérieurs).
- L'apprentissage.
- Une bonne capacité d'adaptation et recherche d'amélioration.

● Point faible :

- Le manque de recul ne permet pas à ce jour de constater si l'ouverture du parcours professionnel permettra de remédier au relatif faible taux d'insertion professionnelle jusque là constaté.



- Points forts :
 - Une formation bi-disciplinaire répondant à des besoins professionnels précis.
 - L'ouverture internationale.
 - L'adossement au milieu professionnel.
 - La cohabilitation renforçant la visibilité de la formation et élargissant le bassin de recrutement.
 - L'adossement à de multiples équipes de recherche.
- Points faibles :
 - L'absence d'aménagement des enseignements à destination du public de formation continue.
 - Trop d'interrogations relatives au fonctionnement de la co-habilitation entre Tours et Poitiers ne sont pas levées.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

La description des mécanismes de fonctionnement prévu et/ou effectif de la co-habilitation, découpée M1/M2, éclaireraient mieux le dossier.

La professionnalisation de la formation pourrait être améliorée en proposant une formation continue adaptée aux salariés et en recourant aux contrats de professionnalisation.

Une amélioration de la lisibilité des outils de suivi des étudiants serait salutaire à Poitiers.

Histoire des institutions modernes et contemporaines

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à vocation recherche, vise à dispenser une formation bi-disciplinaire historique d'une part et juridique d'autre part. Il s'agit de doter les étudiants d'outils pour appréhender des institutions politiques, sociales et judiciaires dans un cadre historique. A cette fin, la formation est centrée sur une initiation « pratique » à la recherche afin de se familiariser avec divers instruments (bibliographie, archives, cartographies, statistiques, banque de données). Les étudiants devront réaliser un mémoire en Histoire des institutions modernes et contemporaines. Elle prépare naturellement aux carrières universitaires et offre par ailleurs une solide culture de nature à favoriser l'entrée dans la magistrature et le barreau, de même que pour les professions liées au milieu socioculturel. Le premier semestre du M2 peut s'effectuer à l'étranger (faculté mise à profit chaque année par un étudiant).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	11
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	100 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	10

- Appréciation :

La spécialité fait l'objet d'un projet de restructuration dans le cadre du PRES en vue de mutualiser la formation sous la forme d'un tronc commun entre les trois universités de la région : Poitiers, La Rochelle, Limoges. Elle répond ainsi efficacement aux besoins universitaires de la recherche en histoire du droit. Les étudiants sont pour seulement 50 % originaires de l'Université de Poitiers, la spécialité attirant donc des étudiants en provenance d'autres universités.

Elle n'accueille qu'une dizaine d'étudiants en formation initiale dont seulement trois sont originaires d'un M1 de droit public. Le taux de poursuite des études est élevé, mais cela semble logique s'agissant d'une spécialité devant déboucher sur la thèse. Pour élargir le bassin de recrutement, un projet de mutualisation au niveau du PRES est en chantier. Les conséquences en semblent bien maîtrisées et les projections qui en découlent réalistes.

La spécialité est adossée à l'Institut d'histoire du droit auquel tous les enseignants appartiennent et qui forment une équipe pédagogique resserrée. Très orientée recherche, la spécialité permet aux étudiants la rédaction d'un mémoire, travail scientifique qui nécessite l'acquisition d'une méthode importante de consultation de fonds documentaire et d'archives. Cette forte orientation recherche fait que la formation ne comprend pas d'intervenants professionnels, ni ne prévoit de stage.

- Points forts :

- Le projet de mutualisation au sein du PRES.
- Une bonne attractivité géographique.
- L'adossement de la spécialité à la recherche, avec l'étude des sources et l'application de nouvelles technologies à la recherche historique.
- L'ouverture internationale, avec la possibilité d'effectuer le premier semestre du M2 dans une université étrangère.

- Points faibles :

- Un recrutement déséquilibré entre les étudiants venant de la filière droit privé (au nombre de 7 en 2008-2009 et 2009-2010) et celle de droit public (3 en 2008-2009 et 4 en 2009-2010). De même s'agissant d'étudiants provenant d'autres filières, mais la mise en place du PRES devrait avoir pour effet, par la mutualisation de cours, d'augmenter le nombre d'étudiants participant à cette spécialité.
- Un manque d'éléments statistiques sur les diplômés qui ne sont pas en poursuite d'études (doctorat).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandation pour l'établissement

Si le projet de mutualisation au sein du PRES, évoqué par le dossier, pourra augmenter les effectifs à venir, le développement d'outils précis de suivi des étudiants pourrait apparaître nécessaire dès à présent, notamment s'agissant des diplômés qui ne poursuivent pas en thèse.



Droit du contentieux international

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité récente (avril 2010) a pour objectif de former des juristes spécialisés dans les litiges transnationaux et internationaux en offrant un enseignement construit sur l'interdisciplinarité droit privé/droit public.

L'adossement de la spécialité à la recherche est assuré par son rattachement au Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI). Les enseignements sont en cohérence avec les objectifs affichés d'ouverture internationale et comprennent des langues étrangères.

Les débouchés visés sont l'activité d'avocat, de juriste d'entreprise ou au sein d'organisations internationales, sans exclure pour autant les débouchés traditionnels des formations juridiques.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	15
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Cette spécialité, indifférenciée, trouve son origine dans une réflexion collective et vise à répondre à un besoin grandissant d'internationalisation du droit. Ce constat structure en conséquence, ses objectifs. L'articulation de la formation est conforme aux objectifs affichés.

Elle s'inscrit dans une perspective de double rattachement : mentions « Droit des affaires » et « Droit public ». A cette fin, la structure pédagogique vise une interdisciplinarité, droit privé/droit public, au travers des enseignements, mais également des membres de l'équipe pédagogique. Il existe une volonté manifeste d'une ouverture internationale de la formation compte tenu d'enseignements en langue anglaise. Les professionnels qui y enseignent exercent des fonctions en lien direct avec la formation.

La professionnalisation se concrétise par des enseignements pratiques assurés par des praticiens et sur la base de mises en situation. De même, au second semestre les étudiants ayant choisi le parcours professionnel doivent accomplir un stage de dix semaines. Le stage fait l'objet d'un suivi, de la recherche de stage à son évaluation finale en passant par un bilan intermédiaire. Les étudiants qui choisissent la voie recherche, d'après la maquette, réalise un mémoire et bénéficient d'un séminaire de méthode, mais le dossier n'est pas plus explicite sur ce point.

La formation est ouverte à la formation continue et doit ainsi offrir aux praticiens la possibilité de se spécialiser dans un domaine juridique technique. Prévoyant la possibilité d'un aménagement sur deux ans, cette spécialité permet une formation aux salariés.

La spécialité, très récente, puisque ouverte à la rentrée 2010/2011 n'offre pas le recul nécessaire pour tirer un bilan. 15 étudiants demeurent toutefois attendus.

- Points forts :

- Une formation correspondant à une évolution des métiers de plus en plus tournée vers l'international.
- L'existence d'un procès simulé en droit international.
- La place importante des langues.
- La présence des professionnels étrangers.

- Points faibles :
 - Le rattachement peu explicite de cette spécialité à la mention « Droit des affaires ».
 - Les difficultés à percevoir la spécificité des débouchés en termes de métiers.
 - L'ouverture récente (avril 2010) de la formation ne permet pas encore de vérifier l'adéquation entre les objectifs et les débouchés.
 - Aucun élément sur la formation par alternance.
 - L'intégration des étudiants dans le laboratoire d'accueil.
 - L'accès à la profession d'avocat mise en avant suppose néanmoins la réussite au concours d'entrée.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Afin de vérifier le caractère professionnalisant de la formation il semblerait nécessaire d'établir un suivi du devenir des étudiants et de détailler précisément les aspects professionnalisant.

Les partenariats institutionnels (avec le CRFPA) et inter-personnels (notamment avec les professionnels étrangers) pourraient être définis de manière plus institutionnelle pour s'assurer de leur pérennité.